

# Petite Tunisie

**ABONNEMENTS :**

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	Fr. 10	Un an.....	Fr. 12
Six mois.....	6	Six mois.....	7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef **n. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration être adressé au bureau du Journal  
**16, Rue Es-Sa — TUNIS**

**ANNONCES :**

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

## Protecteur de Malheureux

Tunis, le 17 Décembre 1896

### DUPERIE!

« Chacun à son tour » dit un vieux dicton; et l'année n'est pas encore écoulée, que voilà deux de nos confrères indépendants qui, chacun à leur tour, tombent dans le même travers.

Au mois d'avril dernier, c'était l'organe de la Chambre d'Agriculture, la *Tunisie Française*, qui voulait, à toute force, entrer dans la voie des conciliations et de la réconciliation; aujourd'hui, c'est celui de la Chambre de Commerce, la *Colonie* qui, comme cadeau de nouvel an, accepte, ou plutôt voudrait bien accepter, les avances que lui fait faire le résident par son organe hebdomadaire.

Il est juste de reconnaître que messieurs du commerce et de l'industrie ont mis en Tunisie une condition

ils veulent avoir l'air de ne pas se rendre ainsi à discrétion.

Mais pour nous et pour tous ceux qui, comme nous, ne dépendent de personne, pas plus de la Chambre de Commerce que de celle de l'Agriculture, n'aspirent pas, comme certains, à être les grands maîtres de la résidence et de la colonie, la forme n'est rien, le but et les résultats sont tout.

Nous sommes, à notre grand regret, obligés de nous répéter et de rappeler aux conciliants, aux futurs ralliés, ce que nous disions en avril dernier: « la méfiance est la mère de la sûreté! »

Si nous avons reconnu que la *Colonie* n'accepte pas aussi facilement que la *Tunisie Française*, les avances que fait M. Millet, nous devons lui ajouter que notre confrère est aujourd'hui moins excusable que ne l'était à l'époque M. de Carnières, instruit qu'il est, par les palinodies, les mensonges et les hypocrisies du résident.

L'incident du 5 avril dernier devrait un peu dessiller les yeux des modérés, car ce jour-là, la mauvaise foi de Millet a brillé au grand jour et a tellement apparu éclatante que la *Tunisie Française* n'a pu s'empêcher de dire, que ce jour-là, on avait vu « sombrer une des qualités apparentes de M. Millet: la bonne foi. »

Et depuis cette époque, tous les actes de notre résident — malgré nous — n'ont-ils pas été, tous sans exception, entachés de cette déloyauté inqualifiable qui, cependant, constitue, paraît-il, une grande qualité diplomatique.

C'est avec cet homme dont on reconnaît la mauvaise foi, dont l'esprit n'est occupé que de duperies, de tromperies et de mesquineries que l'on voudrait traiter, que l'on voudrait faire de la conciliation!

Avec cet homme qui, pour rester au pouvoir, abdique tout, ses croyances, car catholique fervent, il se soumet pieds et poings liés à la franc-maçonnerie, orléaniste dans l'âme, il fait le républicain à outrance; sa dignité d'homme et de français, car par peur, il subit la volonté de son entourage que nous n'avons pas à qualifier et que tout le monde connaît, et se met à plat ventre devant sa majesté italienne.

Non, cela n'est pas possible. Les conditions qu'on veut avoir l'air de lui imposer, on sait très bien, ou qu'il ne les acceptera pas, ou, s'il les accepte, qu'il ne tiendra pas la parole donnée.

Et alors, ces messieurs de la *Colonie* ne craignent-ils pas que le public leur reproche, à eux aussi, un peu de cette mauvaise foi qu'il a reconnue chez le

résident, les vrais indépendants, dont nous parlons plus haut, lisent: « Sortez de la résidence et nous y rentrerons, ou, comme dit un aphorisme bien connu: « Ote-toi de là, que je m'y mette. »

Telles sont les réflexions que le public, qui juge impartialement et avec indépendance peut parfaitement se faire.

Car ce serait d'une imbécillité par trop grande, que de croire que c'est sérieusement que l'on pose « ces conditions de paix... honnêtes et honorables... » au résident et à tous ceux qui entourent l'assiette au beurre.

Nous ne voulons, certes, pas croire qu'à l'approche des fêtes du nouvel an, l'amour du panache et de la parade pousse quelques fats à faire amende honorable au satrape vélocipède qui trône à la résidence.

Mais, d'un autre côté, on nous permettra de trouver bien mal choisi le moment de faire de la conciliation.

Et puisque nous sommes au 1<sup>er</sup> janvier, que cette date, néfaste pour la *Colonie*, soit pour les conciliants le *Mane, Thecel, Phares*, qui les arrête dans la voie glissante et périlleuse de la duperie où on veut les entraîner.

Ce n'est pas, lorsque tout craque dans le camp résidentiel, et que tout menace de sombrer, aux indépendants qu'il appartient de prêter leur concours et de tendre une main secourable à celui qui, en si peu de temps, a mené notre chère colonie à deux doigts de la ruine.

Nous ne cesserons de répéter ce que nous avons déjà dit, qu'il n'y a de conciliation possible que lorsque M. Millet sera parti et qu'il nous aura débarrassés de sa ruineuse présence.

C. VÉRAX.

des municipalités, des postes italiens ou italiens naturalisés, ce qui est pire.

ainsi que nous recevons, sans cesse, amations de français que l'on fait quelque fois deux et trois jours, aux de la douane, parce qu'ils ne pas italien.

pourage du résident, pour complaire se croit obligé d'être plus macabre Millet lui-même, ce qui n'est pas dire.

di dernier par exemple, un français officiellement arrivé, qui assistait à la l'asi-officielle donnée au bénéfice des scolaires, s'est demandé s'il ne fourvoyé et si son obole n'avait pas été versée au bénéfice des écoles italiennes car on ne voyait dans le bal que leur des gallophobes connus et

pendant la fête était donnée sous le de l'Alliance Française, qui, constance, aurait pu prendre le l'Alliance Franco-Italienne.

l'Alliance Française, puisque les neuf les invitations avaient été distribuées dans toutes les classes de la société était présidée par M. Millet, républicain français, plénipotentiaire, dit la logique.

avons dans un article que le journal de Constantine consacre à notre citoyen Prax, le paragraphe suivant Tridon, l'ancien rédacteur en chef de

92, Prax ne trouvant plus de d'existence, honni de tous, à l'ave, traitait de pédéraste l'honorable M. Tridon, alors rédacteur à la *Tunisienne* officier en re-

honorable accolé au nom de M. Tridon un peu osé pour un officier missionnaire, aujourd'hui simple 2<sup>e</sup> classe, et non retraité comme par erreur notre confrère de la *Sil-*

Phosphates de Gafsa

avons appris par l'*Officieux* que la Commission parlementaire des phosphates n'avait pas, comme la Conférence avait accepté les explications de Tridon, et que quoiqu'on veuille dire entendre, on a rayé purement et ent le fameux article 13 du cahier des

ne pouvons qu'approuver la décision prise par la Commission, qui nous espérer que son impartialité ira tout et qu'après avoir discuté la concession, elle en examinera la moralité.

réunion de gens sérieux, honnêtes, ne pouvait laisser subsister une telle, contraire à tous les traités, qui fait le monopole des phosphates tunisiens à la Société concessionnaire des phosphates de Gafsa.

Plus les explications aussi éloquents et ambiguës que le directeur général des travaux publics avait données à la Conférence Consultative, M. Pavillier n'avait pu exprimer son intention, mais toutes ses paroles, tous ces discours n'avaient servi qu'à rien le contrat intervenu.

de la même année, prétend que c'est le concessionnaire qui a renoncé spontanément au bénéfice de clause en question.

Cela nous rappelle un peu la fable du renard et des raisins, ils sont trop verts... Nous reconnaissons volontiers les bienfaits qu'une pareille entreprise procurerait à une région importante de la Tunisie.

Nous sommes les premiers à féliciter M. Rouvier, résident général, M. Imbert sous-directeur des travaux publics, d'avoir eu cette idée géniale de concéder cette immense et richissime exploitation et d'en faire une source de prospérité et de richesses pour la région Sud.

Mais nous tenons à rendre à César ce qui est à César et nous sommes loin de partager là-dessus l'opinion d'un de nos confrères qui en donne tout le mérite à MM. Millet et Pavillier.

Les résultats heureux d'une idée dépendent plutôt de son application que de sa conception; et l'application de l'idée de MM. Rouvier et Imbert a été étrangement faite par leurs successeurs MM. Millet et Pavillier.

Pour expliquer la légèreté avec laquelle on a accordé la concession à M. de Robert, nous n'irons pas jusqu'à parler, comme notre confrère dans le vois « plateau de l'Orsay » et « des 300,000 francs qu'on y avait déposés. »

Nous n'essaierons pas non plus d'expliquer le revirement subit du quotidien susdit, qui n'avait pas encore été éclairé, par les explications données à la Conférence. Mais on nous permettra de dire bien haut que nous sommes certains que MM. Rouvier et Imbert n'auraient pas accordé la concession aussi légèrement, pour des raisons particulières, intimes, même; ils auraient exigé du concessionnaire des garanties financières de toute sécurité.

Ils n'auraient jamais accepté, comme MM. Millet et Pavillier, un M. de Robert qu'ils auraient su complètement incapable, à tous les points de vue, de mener à bonne fin une si vaste entreprise.

Nous espérons donc que la Commission parlementaire des phosphates ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'après avoir demandé à M. le directeur général des travaux publics des explications sur la teneur du cahier des charges, elle lui demandera aussi de quelle manière et dans quelles conditions on a accordé la concession.

D'ailleurs, toujours d'après l'*Officieux*, le rapport sur la question ne sera fini que dans le courant de janvier, la Commission a donc le temps de s'éclairer elle-même, sans attendre, comme le susdit journal, qu'on l'éclaire.

On nous demande si un employé chassé des postes et télégraphes de la métropole pour indécence peut être assermenté, en Tunisie, dans une entreprise particulière et par conséquent dresser des procès-verbaux? Soumis à M. le procureur de la République.

Les Pompiers

Depuis quelques jours tous les journaux locaux parlent des pompiers, soit au sujet de la Sainte-Barbe, soit au sujet de leur capitaine, M. Duplay.

Après avoir fait part au public de notre étonnement, à la vue de la liste des récompenses accordées au sujet de l'incendie de l'atelier de pyrotechnie, circonstance dans laquelle le courage et le sang-froid, du lieutenant des pompiers, M. Coste, a sauvé pour ainsi dire, la ville de Tunis d'une destruction complète, étonnement provoqué par l'absence absolue de récompenses honorifiques accordées au corps des pompiers, nous allons aussi parler un peu de leur capitaine.

Tous nos confrères ont bien parlé de la



démission de M. Duplay, disant, les uns, que le gouvernement tunisien n'avait pas accepté cette démission — ceux-ci sont dans l'erreur — les autres, que M. Duplay avait retiré sa démission, mais aucun n'a dit les raisons qui avaient poussé le capitaine à déposer ses galons.

A la suite d'un blâme infligé au président de la Société des sapeurs-pompiers par le gouvernement tunisien, pour gestion anti-statutaire de la société, le susdit président, M. Duplay, obligea ce dernier à donner sa démission de capitaine.

Mais alors le conducteur des travaux de la ville, M. Duplay, gêné de ne plus avoir à son service un ou deux pompiers payés par la municipalité, a prié instamment le capitaine des pompiers, M. Duplay, de retirer sa démission.

Et voilà tout simplement à quoi se résume cette démission et ce retrait de démission, qui ont produit tant de bruit dans le Nanterre tunisien.

Et dire qu'au contraire de Fouilly-les-oies, qui a des pompes et pas de pompiers, Tunis n'a pas de pompes et a des pompiers pour le service des employés de la municipalité.

### Tablettes d'un Prisonnier

JEUDI. — Lestement habillé, je sors boire un coup d'air dans la cour des prévenus, des innocents comme les appelle l'obligeant directeur. A part quelques figures intéressantes, inspirant même une certaine sympathie par l'air malheureux qu'elles ont, quelles faces de coquins ont la plupart des gens qui sont réunis là, une centaine au moins, si ce n'est plus.

C'est une véritable tour de Babel; il y a des français, beaucoup d'espagnols, des italiens en petite quantité, ce qui m'étonne assez, des juifs, des maltais, un prussien, un anglais, un turc, trois tunisiens juifs, un portugais, un suisse, un péruvien et un ... gascon le nommé Galloubet, le complice de ce chef de train d'Oran qui vola à sa Compagnie un group de 100.000 francs; il attend parmi les prévenus que la Cour de Cassation se soit prononcée sur son pourvoi contre l'arrêt de la Cour d'Assises d'Oran qui l'a condamné à cinq années de réclusion; du côté des français, il y a un ancien notaire de Ménerville près Alger déjà en prévention depuis dix-huit mois.

Il y a aussi un notaire, juge de paix suppléant, adjoint au maire on n'en lit pas moins sur son visage les terribles effets qu'on produit sur ce malheureux cette déjà longue captivité; il doit passer aux assises le 27 courant et s'il est innocent comme il ne cesse de le proclamer depuis son incarcération son long martyre est près de finir; je dis *martyre* et je n'exagère pas. On ne peut se faire une idée de ce qu'est cette vie de prison, ce qu'elle a de pénible, de dégradant et d'humiliant pour l'homme, même simplement prévenu d'un léger délit. Plusieurs de nos compatriotes de Tunis, très connus, pourraient certainement mieux que moi en faire la description et au besoin même donner des détails sur les pénalités qui sont infligées telles que le pain sec, la privation de sortie, le cachot, l'enchaînement, le baillon, etc., etc., pour en avoir senti les effets. Mais je ne serai pas assez cruel pour venir sans motif aucun étaler des *passés expiés* et du reste, la loi m'interdit de le faire sous peine de poursuites correctionnelles. Ceux-là diront comme moi que la liberté est comme la santé on en fait cas lorsqu'on en est privé.

Parmi les prisonniers sympathiques il y a aussi un ancien employé principal du Crédit Lyonnais d'Alger qui avait été envoyé comme directeur du comptoir de Philippeville, il n'avait pas encore fini l'installation de ses futurs bureaux que le Crédit Lyonnais découvrait des traces de grattages sur les livres et partant des erreurs de caisse s'élevant à une trentaine de mille francs, il déposa une plainte et le directeur de la succursale de Philippeville était arrêté et reconduit à Alger par deux gendarmes, voilà cinq mois et demi qu'il fait de tristes réflexions sur les inconvénients du grattage et de la soustraction; mais sa famille ayant remboursé les sommes détournées, il est probable que le jury l'acquittera (1); il y a aussi un caissier-comptable des ponts et chaussées qui s'était mis dans la tête de jouer un grand rôle politique avec l'argent du Gouvernement. Il puisait à pleines mains dans la caisse dont il avait la garde pour subvenir aux besoins d'un journal quotidien qu'il avait fondé à Alger même; il aurait ainsi détourné cent trente-cinq mille francs mais qui n'ont pas dû être tous absorbés dans les six ou huit mois d'existence du journal en question. Avec ces trois, j'aperçois un tailleur correctement vêtu de noir qui, ayant reçu l'argent d'un vêtement, a nié avoir reçu le dit argent et par conséquent refusé de livrer le vêtement commandé.

(1) La Cour d'Assises d'Alger après une chère plaidoirie de son avocat M. Langlois, a acquitté le malheureux. Espérons que les cinq mois de prévention lui serviront de leçon.

comme l'envoyeur des fonds avait moins, le tailleur a été effrayé, il va en police correctionnelle ou il va répondre du délit de vol; pour un rable somme de quatre-vingt francs l'homme sans condamnation, au lieu de cinquante ans de malheur me le Galloubet plus mal nommé lement âgé de cinquante ans n'a eune condamnation avant d'être ses cinq ans de réclusion.

Le Galloubet se prétend innocent pendant le jury orais ne le moins déclare coupable. Il y a un entrepreneur qui attend avec impatience le moment où il sera libéré en attendant probablement bouclé à nouveau légalement.

l'entrepreneur en qui attend avec impatience le moment son innocence, rien ne m'oblige ter ce qu'il me raconte pas plus cepteur pour argent comptant ce dit mais comme il s'agit en to d'une affaire semblable à celle un entrepreneur certain à Tunis ans de prison j'ai bien peur qu'échappe pour deux années de *carce* ce qui prolongerait quelque pui sence en prison car il n'a encore q ou six mois de prévention (1) le n prisonniers, imaginez-vous la fièr de la population, sacrifices de tous les coups, jusqu'à l'assas vous avez une haute idée de c honnête de « prévenus » ou il y sassin et une centaine de malfe toutes sortes.

Je demandai à faire au plus vite promissé et à ne plus les reve tendait du reste à ma demande e que par curiosité qu'on m'avait trer dans cette cage à bandits ou uns sont obligés, malheureux sur lesquels la fatalité s'est ab subir l'odieuse et repoussant cot monde.

(A Suivre)

On se rappelle la douloureuse produite sur toute la colonie par de Madame Gervais; on se souvi l'indignation de la population le caid, le Drouot, qui, des assassins.

Il répondit lui-même, à l'avoc raires qui d'ailleurs n'ont pas enc Le sympathique contrôleur de B donner satisfaction aux sentime des Français et avait demandé l de ce sinistre personnage.

On s'est seulement contenté de Kef, où il pourra encore plus fac cer son talent de chef de bandit sins.

Encore un système de colonis et patroné par Millet.

### Résident et Malta

L'arrestation tionnelle dont avons parlé la se dernière n'a pas été opérée.

Le dossier es jours entre les ou dans les cart M. Millet, qui voi à toute force, ét cette triste affair.

M. le procureur reçu l'ordre de s voudrait bien, n sommes convai faire son devoir et son devoir, mais le préhensions rési tielles l'empêchen gir, comme la ju le lui ordonne.

Nous osons esp que l'esprit sectair résident n'enlèvera à M. Millet la notior solue du sens mor ne le poussera pas faire le protecteur, que le complice malfaiteur.

(1) J'ai appris depuis qu'il a attrap vement deux ans de prison, c'est de rif.

paraissait qu'il y a des ponts que, par éco- ie, les entrepreneurs ont construits sans ations; sur une grande partie de la ligne alia n'est pas de moitié ce qu'il devrait

ne sont toutes ces déficiences qui obligent la mpagnie B.-G. à faire marcher ses trains e une grande lenteur de crainte d'accidents ribles dont à tout instant les voyageurs at menacés sur cette ligne.

C'est cela qui amène des retards considéra- s à l'arrivée, des retards de deux heures un trajet de six heures.

Si l'inspecteur-ingénieur avait fait son de- ir, aucune de ces déficiences par trop ap- rentes n'existerait, la C<sup>ie</sup> B.-G. n'au- rait pas de ce chef des sommes considé- bles pour la réparation de la voie et des ponts, les voyageurs ne seraient pas exposés quod- iennement à de terribles catastrophes.

La responsabilité, si elle n'incombe pas à ingénieur-inspecteur des chemins de fer, doit être établie, car elle est grande.

### LES ADJUDICATIONS DU MARCHÉ

L'adjudication des boutiques du marché au lieu le 21 de ce mois.

L'administration des Contributions Diverses a informé le public que les nos 132, 135, 137, 138, 140, 141 sont destinés aux boulangers, bou- chers, épiciers et marchands de denrées ali- mentaires de toutes espèces.

Ces boutiques sont situées dans le coin le moins fréquenté du marché; sur ces huit lo- caux, deux sont sans plafond, et par cela même absolument impropres aux commerces assi- gnés par l'administration, un troisième est même situé dans le voisinage des water-closets. Nous voyons difficilement le beurre à la por- te, la viande dans le courant d'émanations dan- gereuses.

Cette explication suffirait seule à faire prendre une autre détermination à l'autorité com- pétente, mais il y a encore d'autres raisons.

L'année dernière, à pareille époque, après l'adjudication, les marchands auxquels furent adjugés les huit lots, virent avec stupéfaction des négociés similaires aux leurs s'établir sur divers points du marché.

Les baux de ces différentes boutiques furent traités de gré à gré entre les locataires et l'administration.

Ces locations lésaient au pre- mier chef, mais il y a encore d'autres raisons.

Plusieurs personnes qui se propo- sèrent à l'adjudication nous deman- dèrent si elles auraient cette année.

Elles ont été, quelques-unes, à pousser les enchères des 5 lots, et à payer des prix élevés des locaux mal situés, horrible- ment conditionnés, et manquant même des premières conditions indispensables d'hygiène: l'eau fait totalement défaut, et les water-closets qui existent actuellement, ont même fait défaut pendant une certaine période.

L'administration des Contributions Diverses nous en sommes convaincus, donnera toutes les garanties aux intéressés et ne les exposera à aucune opération d'enchère ruineuse pour eux, et ne louera pas les locaux disponibles s'il en restait à des commerces similaires.

Le Directeur des Contributions Diverses, dont tout le monde apprécie l'intelligence et l'impartialité, se préoccupera avant la date indi- quée des observations que nous nous faisons un devoir de lui soumettre.

Les commerçants ci-dessus désignés ont droit à toute sa sollicitude, et nous sommes persuadés qu'il aura à cœur de leur donner satisfaction.

### Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Il paraît que M. Gauthier, inspecteur du service pénitentiaire de la Régence, visé dans un article d'un de nos confrères, aurait demandé au Gouvernement tunisien, l'autorisation qui ne peut man- quer de lui être accordée de poursuivre le journal qui l'aurait diffamé.

BRASSERIE DU CHAPITRE

RESTAURANT. — SERVICE A LA CARTE

La Dépêche a annoncé l'arrestation de plusieurs commis de la Maison Un- verselle sous la prévention de vol et com- plicité au préjudice de cet établissement. L'affaire, appelée mardi, a été ren- voyée à huitaine sur la demande des avo- cats des inculpés.

Brasserie GEORGES

Salle de restaurant, Billards nouveau modèle, Spécialité de dîners de brasserie. PROCHAINEMENT Ouverture des salons particuliers

Le Pascal, condamné à deux années d'emprisonnement dans l'affaire des

bons de pain se serait, paraît-il, pour- vu en cassation contre le dit arrêt, et ce, afin de manger le morceau!

Quel morceau peut-on manger Pas- cal? Ses révélations, si révélatrices il a à dire, nous paraissent un peu tardives pour être prises pour argent comptant.

### GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

On annonce que son honoré directeur que le receveur-magasin Millet se rendra à Paris, avant la fin du mois, afin de lais- ser à son collègue M. Révoil, qui va rentrer probablement mercredi prochain, la place et agréable mission de nous an- noncer quelles sortes d'étrennes il nous a réservées cette année.

Quel adorable homme! que ce cher Millet, et comme il a raison de mettre la Méditerranée entre lui et ses adminis- trés!

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> STUHR Chirurgiens-Dentistes  
10, Rue Es-Sadikia

ENGLISH SPOKEN — MAN SPOKHT DEUTSCH

Il paraît que sur la demande de haut et puissant personnage M. Ferré, juge-loyen près notre tribunal, serait mis à la retraite en décembre.

M. Ferré serait nommé vice-président honoraire et fait chevalier de la Légion d'honneur.

L'affaire Targe contre la Petite Tunisie restera sur opposition devant la Cour d'Alger le 11 février prochain.

MM. E. Bédol, Rouquier et Mercier père témoins entendus en l'instance ont été cités à notre rapport pour venir à nouveau déposer devant la Cour d'Appel.

Il paraît qu'à l'occasion des fêtes de la N. B. et du jour de l'an, le *Magasin Général* a entassé cette année-ci des mer- veilles, dans ses vastes et somptueux ma- gasins que tout le monde connaît.

Aussi, avant de faire ses achats, le public ne manquera pas d'aller jeter un coup d'œil sur les mille choses plus belles les unes que les autres, qu'expose en ce moment le *Magasin Général*, dont la réputation n'est plus à faire.

Le plus Flandrin des députés, rappor- teur de la loi sur la Tunisie, a été élu absolu-

Si ce Flandrin, par ses *nichané* nous le proposerions pour la croix de grand officier du Nichan Itikhar; M. Millet, cependant, doit pourtant quelque chose à ce Flandrin, pour l'immense ser- vice qu'il lui a rendu; que pourrait-il bien lui donner?

Prière à nos lecteurs de nous renseigner. BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar PLATS DU JOUR

Le bruit d'un duel à couru hier en ville. Il n'en a rien été, heureusement, et nous nous en félicitons à tous les points de vue pour l'un des belligérants.

Quelques-uns de nos concitoyens ne se- raient peut-être pas fâchés de savoir ce qu'est devenu Jacquinet d'Orisy, l'ancien rédacteur en chef du journal antisémite la *Kashah* après sa sortie de Mazas pour... le délit que l'on sait.

Jacquinet est actuellement à Alger, où il vend par les cafés et les rues des pho- tographies de la maison Leroux.

Ses gains sont assez importants, paraît- il, pour ne lui permettre de se livrer à ce négoce que pendant les quelques mois d'hiver et d'aller passer la saison estivale en Suisse ou ailleurs.

FOURNITURES POUR MODES  
GANTS — CRAVATES

A L'« ÉLÉGANCE » MODES  
11, Rue d'Allemagne — TUNIS

Le gérant: U. CROUZET.  
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-Sadikia 16

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL  
Raoul DELMAS

Fournitures de l'Armée et de la Marine française. — TUNIS

Bureaux et Boulangerie: 123, rue des Teintu- riers.  
Semoules et Farine: 21, rue El-Béclir (près Bab-Aleoua)  
Caves et Entrepôts: 3, rue Sidi-el-Benna (im- meuble Ben Ayed)  
(Ancienne cave de l'Intendance militaire)

Vente et Achat  
Vins et Eaux-de-Vie de Tunisie; Semoules; Farines; Sons; Céréales; Pain blanc, Pain de soupe et de munition; Pommes de terre et Lé- gumes secs; Cafés; Sucres; Graisse; Lard; Huile; Beurre; Bois et Charbons de terre; Saes neufs et d'occasion; Cordes; Ficelles.  
MM. les Colons et Négociants recevront cha- que mois une cote détaillée indiquant le cours de toutes les denrées.



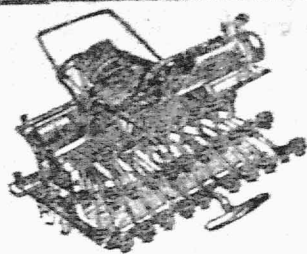




**TERRAINS A VENDRE**  
A vendre par lots un ou terrain, situé à côté de la gare le Maxula-Rades longeant la route de La Goulette sur 350 mètres environ. S'adresser à M. Crudenaire, Maxula-Rades.

**Grande Boulangerie**  
et Pâtisseries Anglaise  
**Wagner et Albrecht**  
24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.  
Pains de lit et de ménage. — Spécialités de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. Fournitures pour soirées Baptêmes, Mariages et Bals.



**La "Dactyle"**  
Seule machine à écrire ne coûtant que 210 fr.

Garantie à l'usage et permettant d'écrire jusqu'à 60 mots à la minute.  
**A. DE PARADE**  
Seul entrepositaire pour la Tunisie

**GRANDE Boulangerie Viennoise**  
8, Boulevard de Paris  
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS  
CROISSANTS AU BEURRE  
PAIN DE GLUTEN - SANDWICHES  
PETITS PAINS  
POUR RESTAURANTS ET HÔTELS  
Chaque soir à 5 h. : **Pain Frais**  
ON PORTE A DOMICILE

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889  
**Demange Frères & Alloth**  
Propriétaires Industriels  
PAU, SOUSSE, BORDEAUX  
**HUILES D'OLIVE DE TUNISIE**  
Garantie pure de tout mélange  
KLOS et à l'étranger.  
Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.  
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.  
Expéditions d'échantillons sur demande

**DOMAINE P. POTIN**  
**Chaux**  
HYDRAULIQUE  
**ET CEMENTS**  
Dépôt : Rue du Portugal

**A. GAUVAIN**  
Dépositaire des produits de la Maison Saint Frères  
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS  
Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

**Compagnie Algérienne**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 15 MILLIONS entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0

**Banque de Tunisie**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 8 millions de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Délis à vue et à échéances fixes — Garde de titres au Paiement et escompte de coupons. Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.  
SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

**G<sup>DE</sup> ÉPICERIE ORIENTALE**  
Gros et Détail. — Maison fondée en 1841  
24 et 26, Rue d'Italie — TUNIS — Téléphone 24 et 26  
**AIMÉ EYRIÉ**

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**  
Café vert Moka... le kilo 3 25  
— Martinique... 3 20  
— Santos... 3 50  
— Rio extra... 2 40  
— Rio ordinaire... 2 25  
Sucre soie Lebandy, N° 1 k... 50  
Bougie sup. Fournier le paq... 55  
Absinthe Hills, le litre... 2 25  
Cognac M... la bouteille... 2 25  
Eau-de-vin vieille... 1 25  
Chartreuse... le litre... 6 60  
— le 1/2 litre... 3 60  
Rhum Sa... le litre... 3 50  
— le 1/2 litre... 1 90  
Rhum Cl... le litre... 2 20

La fidélité du client honore une maison d'usage : LA MAISON AIMÉ EYRIÉ. S'ayant le respect de son al'habitude d'être toujours consciencieuse.

**LE GAZ ACÉTYLÈNE**  
de la C<sup>ie</sup> Continentale d'Éclairage par Acétylène de Paris  
Siège : 51, rue Vivienne, PARIS  
Appareils du système BON recommandés par les Ingénieurs  
INSTALLATIONS  
pour Villas, Communes et Habitations particulières  
Dévis et renseignements gratuits sur demande  
Facilités accordées aux Municipalités pour l'éclairage public communal  
Seule agence pour toute la Tunisie : à la MAISON UNIVERSELLE  
29, rue Al-Djairia, à Tunis. M. ROUVEIROL, Directeur.

**MATERIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL**  
Chemins de fer portatif à l'usage  
FABRIQUE de M. S. de tous Systèmes  
**Aristide AL**  
RUSTAPHA  
MATERIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL  
Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, mobiles, batteuses, etc.  
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

**LE MONDE**  
C<sup>ie</sup> Française d'Assurances sur la Vie contre l'incendie  
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue de la Harpe  
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



La C<sup>ie</sup> Le Monde opère à primes fixes les propriétaires et les locataires d'une prime à chacun séparément; la C<sup>ie</sup> affranchit de tout et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.  
S'adresser pour tous renseignements généraux et inspecteur de la C<sup>ie</sup> à Tunis : G. ATTIA, agent général de Paris

**TRANSIT INTERNATIONAL**  
P. Dana & F...  
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA  
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des GOND RAND FRÈRES  
Embarquements. — Débarquements. — Arrivées et départs des paquebots.  
Un agent portant les insignes GOND RAND est en permanence à la salle des douanes.  
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et le pays. — Déménagements.  
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES AGENCES LOCALES  
(La maison délivre des billets circulaires sur les réseaux de chemins de fer.)  
Un employé de Paris est attaché à l'Agence

**Demandez Parut**  
**LE KINA BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CILH  
**BELLOT, Distillateur Tunisi**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison Lavaine et du champagne Montebello.

**"L'AFRIQUE FRANÇAISE"**  
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents  
Capital : UN MILLION  
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger  
Incendies  
Accidents  
propriétés mobilières et immobilières  
Collectives pour charbonniers, travaux agricoles, sapeurs pompiers  
RÉCOLTES SUR PIED  
Individuelles, chevaux et voitures  
en gerbes et en meules  
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

**ÉPICERIE ET COMESTIBLES**  
GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL  
TUNIS, rue des Glaciers, 25, 27  
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires  
Semoules et Farines — Pommes de terre  
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

**Matériaux de Construction**  
A. DE PARADE, fabricant  
Carrières et Fours à Chaux à Djebel-el-Djeloud  
PRODUCTION : chaux en pierre et en poudre  
**BRIQUETERIE ET TUILERIE**  
(près la Régie des Tabacs)  
FABRICATION DE LA BRIQUE CREUSE ET PLEINE  
Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs  
Poterie fine et ordinaire, Objets en terre cuite sur commande  
PRODUCTION : cinq millions de pièces par an

**Dynamite, Méches de Mineurs et Détonateurs**  
SEUL DÉPÔT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE  
de la Société Française des Explosifs à Paris, et de M.M. Davey, Bickford Smith et Cie, à Rouen  
Adresser toutes les commandes à M. A. de Parade, 20 rue d'Espagne.

**"LE PHENIX"**  
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES  
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE  
SIÈGE SOCIAL : 33, rue Lafayette. — PARIS  
Agent général pour la Tunisie :  
**M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS**  
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :  
MM. NESTLER à Sousse; PAGLIARULO à Sfax; PAYRON à Gabès; WARGUET à Méhdia; SAVON FRÈRES à Bizerte; PHILIPPE SAOIR à La Goulette; KRANTZ à Sousse; GREIL à Médjel-el-Bah; LOINT à Souk-el-Arba; GUÉNOT à Cherdimaou et Levy à Kairouan.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme — Capital 30 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8  
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe :  
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%.

**Comptoir National d'Escompte de Tunisie**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 100 millions  
Th. PROUST, directeur  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue... 2% A 3 ans... 3 1/2%  
A 1 an... 2 1/2% A 4 ans et au-delà... 4%  
A 2 ans... 3%  
Loction de coffres-forts  
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
le TOUACHE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS  
**Service postal Français**  
AGENCE DE TUNIS  
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie  
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches  
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS;  
— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la Côte tunisienne et TRIPOLI;  
— tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.  
— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.  
— tous les Dimanches, à 1 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES, TRIPOLI et DJERBA.  
ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;  
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, SFAX, MEHDIA, MONASTIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3 rue d'Allemagne  
L'Agent, J.B. PÉDELUPÉ.

**Compagnie Générale Transatlantique**  
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir  
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m  
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.  
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin  
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin.  
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30  
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures  
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin  
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi 3 h. 30 soir  
Arrivée à Sousse... Jeudi à 3 h. 30 s.  
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Vendredi à 5 h. m.  
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir.  
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.  
Prix des Places :  
1<sup>re</sup> classe, 100 fr. 2<sup>e</sup> cl. 70 fr. 3<sup>e</sup> cl. 50 fr. 4<sup>e</sup> cl. 15 fr. nourriture comprise  
AVIS IMPORTANT  
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.  
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.